

Fin janvier dernier, les sinistrés de la sécheresse de Gironde apprenaient que 115 communes du département sur 198 à en avoir fait la demande, étaient reconnues en état de catastrophe naturelle tandis que 76 autres devaient produire une étude de sol prouvant que l'argile était présente sur leur territoire afin que la commission interministérielle puisse réexaminer leur dossier.

Qu'en est-il 14 mois plus tard et que savons-nous exactement ?

Précisons tout d'abord qu'afin de faire avancer les choses rapidement, l'ASSPB 33 avait proposé sa collaboration aux maires des communes concernées dans lesquelles elle a des adhérents. Nombreux sont ceux qui ont accepté notre aide, certains ayant préféré agir seul. Ces derniers n'ont pas toujours réalisé l'enjeu important que représentait pour les sinistrés la preuve irréfutable de la présence de l'argile sur le territoire de la commune, surtout quand il n'y avait qu'un ou deux sinistrés. Cette négligence risque de coûter très cher aux victimes de la sécheresse.

Pour notre part, nous n'avons pas cessé d'intervenir auprès des pouvoirs publics comme nous le faisons d'ailleurs depuis plus d'un an, ce qui nous a tout de même permis d'obtenir que 115 communes soient reconnues, alors que plusieurs départements très touchés par la sécheresse 2003 en sont encore au point où nous en étions nous-mêmes il y a un an. C'est ainsi que nous avons reçu des réponses très encourageantes de plusieurs personnalités politiques qui ont répondu favorablement à notre demande en particulier Mme Chantal BOURRAGUE et M. GARRAUD, Députés de la Gironde ainsi que M. Philippe MADRELLE, Sénateur et Président du Conseil Général. Nous sommes en attente de la réponse de M. de VILLEPIN, Ministre de l'Intérieur. Quant à M. le Préfet auquel nous avons adressé fin avril un courrier, nous n'avons obtenu aucune réponse, et n'avons pu savoir que par téléphone que 50 dossiers sur les 76 communes auraient été envoyés à Paris, ainsi que 10 autres concernant des communes retardataires.

L'information révélée par le Figaro du 9 mai, et dont s'est fait écho le journal Sud-Ouest le 10 mai, ne peut que susciter l'inquiétude. Ces articles nous informaient en effet que le Premier Ministre a donné pour mission à la commission interministérielle de réfléchir à trois scénarii dont l'un pourrait amener à la révision des critères de détermination de l'état de catastrophe naturelle. A notre connaissance, il reste pour l'instant 4000 communes en attente de reconnaissance en France.

Face à des sinistrés qui voient chaque jour leur habitation se dégrader, nous sommes très inquiets de constater que bientôt 2 ans après la canicule, le gouvernement en soit encore à chercher à établir de nouveaux critères. Est-ce un manque total de clairvoyance ou une volonté inavouée de différer la reconnaissance de cat'nat'?

Nous demandons que les critères de reconnaissance soient les mêmes pour tous et que s'il est bien prouvé que l'argile est présente sur les terrains sinistrés, la reconnaissance soit accordée et cela sans plus tarder car la notion de temps est bien différente selon que l'on est un politique ou un sinistré qui a déjà vécu 2 hivers difficiles et inconfortables et s'apprête à passer un second été qui s'annonce sec et chaud. Ajoutons que ce n'est pas une aumône que les victimes de la sécheresse réclament, mais leur droit, puisqu'ils versent, et parfois depuis de nombreuses années, une prime d'assurance pour le sinistre cat'nat', selon la loi du 13 juillet 1982.

Notre détermination reste entière et tant que tous les sinistrés de Gironde n'auront pas obtenu satisfaction, l'ASSPB 33 continuera à les défendre.